

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 15 • Vendredi 15 avril 2011

www.speca.ca.edu

Les EHDA, ça mangent quoi en hiver ?

Depuis mon retour du Grand Nord du ROC en 2004, je reçois des courriels qui me rappellent que, si j'ai bel et bien échappé aux déferlantes d'originaux sur la route, été capable de me soustraire des pattes d'un ours enragé ou de me sauver des corneilles qui craillaient nuit et jour, je vais devoir, pour ma future survie, m'adapter aux nouvelles clientèles émergentes, devenues dernièrement effectifs émergents. Étudiants uniques, pourquoi? Je n'en sais rien!

À l'époque, la brute assoupie qui sommeillait en moi s'est réveillée (oui je sais, assoupie et sommeillait forment un pléonasmе, une tautologie, voire une redondance, mais comme nous n'en sommes pas à une contradiction près...) et comme je ne comprends pas toujours tout, je suis allée consulter mon pote *Robert*.

: À clientèle, je lis « Ensemble des clients qui recourent, moyennant rétribution au service d'une même personne. »
: Donc, si je lis bien, nous n'avons plus d'étudiants mais des acheteurs et comme le client a toujours raison... je vends. J'ai hâte de voir les collègues se doter d'une politique
: comme celle de *WallMarde* qui annonce à ses clients que les vendeurs sont en nombre illimité pour répondre à la demande croissante, des vendeurs qui pourront les accompagner dans toutes les allées pendant tout le temps que dureront leurs courses.

: À effectif, je suis tombée de ma chaise : « Nombre de combattants réels. Nombres réglementaires des hommes qui constituent une formation. Troupes considérées dans leur importance numérique. »



Bonjour à toutes et à tous,

Mission accomplie pour la finalisation du dossier sectoriel de notre convention collective! Le processus de « clause à clause » s'étant enfin terminé, c'est avec plaisir que la FNEEQ vous annonce qu'elle a procédé à la **signature de la convention collective** vendredi après-midi le 8 avril 2011, à 14 h, aux bureaux montréalais du CPNC.

Cette signature nationale s'est faite malgré que toutes les signatures locales n'aient pas été complétées (quelques syndicats n'y ont pas procédé puisqu'en attente de décisions favorables de leurs CA – ce qui est le cas pour le « Collège Ahuntsic/SPECA », le CA du Collège ne se réunissant pas avant le 28 avril 2011). Fête pour certains donc, déception pour d'autres qui n'ont pas vu de gains significatifs dans cette entente. Il faut au moins penser... « à la prochaine » pour les membres de notre syndicat.

Annette Gélinas
Présidente du SPECA

→ → Suite de la page 1

Je résume, je dispense des services à des clients dont le nombre me dépasse par leur importance numérique... sans disposer de ressources supplémentaires. Je crois que je vais avoir besoin d'une armure...

En passant par le Service de soutien à l'apprentissage...

- De quoi souffre donc cette étudiante?
- ***Je n'ai pas le droit de vous le dire, l'étudiante désire garder l'anonymat...***
- Dites-moi chère dame, qu'entend-t-on par émergence effective???
- ***Pardon, mais nous parlons d'effectifs émergents. En réalité, c'est assez complexe et le phénomène est encore tout nouveau dans le réseau collégial...***
- Ce qui veut dire?
- ***Bien, que...***
- Qu'ils émergent, donc qu'ils sortent d'un milieu où ils étaient plongés de manière à apparaître à la surface? Ou qu'ils sortent d'un milieu après l'avoir traversé?
- ***En quelque sorte...***
- Quoi en quelque sorte?
- ***En réalité, il s'agit des EHDAA...***
- Oui oui, je vois, c'est limpide comme de l'eau de roche qui coule sur le dos d'un canard... et ça mange quoi des EHDAA en hiver?

Voici donc le résultat des recherches menées.

EFFECTIFS ÉMERGENTS

Les obligations des collèges en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Loi promulguée en 1978 et révisée régulièrement, la *Loi sur les droits des personnes handicapées* vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration à la société au même titre que tous les citoyens. Les institutions scolaires ont donc l'obligation d'intégrer les étudiants handicapés.

En ce qui concerne les obligations des collèges en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne*, contrairement à la *Loi sur l'instruction publique* qui régit les écoles primaires et secondaires, les lois et les règlements qui encadrent spécifiquement les collèges d'enseignement général et professionnel ne prévoient pas de règles spécifiques relativement aux obligations des collèges à l'égard des étudiants handicapés. Toutefois, les collèges sont tout autant assujettis en cette matière à des obligations qui découlent des droits fondamentaux reconnus et protégés par la Charte.

La Charte prescrit que tout être humain a des droits destinés à assurer son épanouissement : « 12 [Discrimination dans la formation d'acte juridique] Nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public ».

Les obligations des enseignants des cégeps, en vertu de leur convention collective : l'intégration des personnes handicapées ne fait pas partie de la tâche.

Les (EHDAA) élèves/étudiants handicapés ou avec des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage comprennent entre autres :

- ◆ les troubles envahissant du développement ;
- ◆ les troubles relevant de la psychopathologie ;
- ◆ les troubles d'apprentissage ;
- ◆ les troubles de déficit de l'attention ;
- ◆ les malentendants ;
- ◆ les nonvoyants.

Dans les sections suivantes, nous allons décrire quelques-uns de ces troubles.

LES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (TED)

Manifestations généralement observées sur le plan scolaire

Du point de vue des apprentissages :

- ◆ difficultés marquées dans l'acquisition de concepts ;

→ → Suite de la page 3

- ◆ difficultés importantes sur le plan de la communication, tant à l'oral qu'à l'écrit : type de discours, intentions communicatives, etc. ;
- ◆ difficulté à saisir le contexte et à repérer les indices non verbaux ;
- ◆ difficultés très marquées à réfléchir sur le langage ;
- ◆ difficultés à planifier et à s'organiser dans le temps, l'espace ou par rapport à la tâche ;
- ◆ répertoire limité de stratégies pour résoudre des problèmes.

Du point de vue du fonctionnement à l'école :

- ◆ difficultés importantes dans l'établissement de relations avec les autres et d'intégration au groupe ;
- ◆ difficultés d'adaptation aux changements et à la nouveauté ;
- ◆ craintes, opposition ou agitation possibles dans des situations banales ;
- ◆ rigidité cognitive, maniérisme, gestes stéréotypés.

Évaluation diagnostique et conclusions professionnelles

L'élève handicapé par des troubles envahissants du développement est celui :

- ◆ pour qui un diagnostic a été posé par un psychiatre ou un pédopsychiatre faisant partie d'une équipe multidisciplinaire.

ou

- ◆ par un médecin (généraliste ou pédiatre) faisant partie d'une équipe multidisciplinaire dont l'expertise est reconnue par le réseau de la santé et des services sociaux pour procéder à l'évaluation des troubles envahissants du développement, dont l'évaluation du fonctionnement global à l'aide de techniques d'observation systématique et d'examen standardisés conclut à l'un ou à l'autre des diagnostics suivants :
 - trouble autistique ;
 - syndrome de Rett ;
 - trouble désintégré de l'enfance ;

- syndrome d'Asperger ;
- trouble envahissant du développement non spécifié.

Limitations ou incapacités

L'élève handicapé par des troubles envahissants du développement est celui :

- ◆ qui a des limites importantes concernant plusieurs des aspects suivants :
 - la communication ;
 - la socialisation ;
 - les apprentissages scolaires ;
- ◆ dont la persistance et la sévérité des troubles l'empêchent d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge.

LES TROUBLES RELEVANT DE LA PSYCHOPATHOLOGIE

Évaluation diagnostique et conclusions professionnelles

L'élève handicapé par des troubles relevant de la psychopathologie est celui :

- ◆ pour qui un diagnostic a été posé, en fonction de la classification multiaxiale du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-IV-TR) :
 - par un psychiatre ou un pédopsychiatre faisant partie d'une équipe multidisciplinaire.

ou

- par un médecin (généraliste ou pédiatre) faisant partie d'une équipe multidisciplinaire dont l'expertise est reconnue par le réseau de la santé et des services sociaux pour procéder à l'évaluation des troubles relevant de la psychopathologie ;
- ◆ pour qui une évaluation multiaxiale systématique et globale a été réalisée par l'équipe multidisciplinaire ;
- ◆ dont l'évaluation multiaxiale systématique et globale tient compte des axes suivants :
 - les troubles cliniques ;
 - les troubles de la personnalité et le retard mental ;



→ → Suite de la page 3

- les affections médicales générales ;
- les problèmes psychosociaux et environnementaux ;
- le niveau de fonctionnement et pour qui l'information découlant de l'ensemble de ces axes permet de conclure à une altération grave du fonctionnement.

Limitations ou incapacités

L'élève handicapé par des troubles relevant de la psychopathologie est celui :

- ◆ qui présente un dysfonctionnement important sur le plan émotif, cognitif ou relationnel, en raison de l'intensité de ses troubles ;
- ◆ dont les troubles, en dépit de l'aide :
 - entraînent des difficultés marquées d'adaptation à la vie scolaire ;
 - sont d'une gravité telle qu'ils l'empêchent d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge ;
 - requièrent des adaptations nombreuses et individualisées des situations d'apprentissage et d'évaluation ;
- ◆ la plupart de ces élèves sont incapables de consacrer le nombre d'heures requis aux activités scolaires habituelles.

Manifestations généralement observées sur le plan scolaire

Du point de vue des apprentissages :

- ◆ risque important de difficultés ou de retards scolaires.
- ◆ disponibilité à l'apprentissage variable (par exemple, selon les moments de la journée ou d'une semaine à l'autre).

Du point de vue du fonctionnement à l'école :

- ◆ comportements pouvant porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique, ou à celle des autres.
- ◆ difficultés d'ordre relationnel : risque de marginalisation ou d'isolement.
- ◆ difficultés à suivre un horaire scolaire normal de façon temporaire.

- ◆ Absentéisme associé au trouble psychopathologique ou aux hospitalisations.

LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE (TA)

Plus communément dans les collèges de la province, on retrouve les TA : lorsqu'une personne a un faible rendement scolaire dans des domaines comme la lecture, l'écriture ou le calcul par rapport à de bonnes aptitudes intellectuelles. Il s'agit de la dyslexie, de la dysorthographe, de la dysphasie et de la dyscalculie.

LES TROUBLES DE DÉFICIT DE L'ATTENTION (TDAH)

Plus communément dans les collèges de la province, on retrouve les TDAH : lorsqu'une personne a de la difficulté à canaliser l'attention nécessaire plutôt qu'une difficulté à être attentif en tant que tel. Ce problème perdure tout au long de la vie. Par ailleurs, il n'est pas clair qu'il s'agisse d'un trouble d'apprentissage ou d'un problème de santé mentale. Ce problème peut, notamment, avoir comme conséquence la difficulté à planifier et à organiser ses pensées et ses actions, à inhiber un comportement compulsif et à maintenir son attention pour accomplir une tâche.

Plus communément dans les collèges de la province, on retrouve les TSM : ils sont de tous ordres et fort variés. Parmi les plus fréquents identifiés au niveau cégep, on trouve les jeunes atteints de troubles anxieux tels l'anxiété généralisée, l'obsession-compulsion et les troubles paniques. De plus, outre les personnes vivant des épisodes difficiles liés à la dépression et aux idées suicidaires, ce sont les jeunes souffrant de troubles de la personnalité ainsi que de troubles alimentaires qui constituent les autres cas souvent rencontrés.

À ceux-ci s'ajoutent les populations étudiantes ayant des incapacités auditives et visuelles.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/pdf/19-7065.pdf>

ARTICLE 38 – Comité école et société FNEEQ

Le désastre américain

Faire beaucoup plus avec... beaucoup moins !

Éducation supérieure

Le plus gros syndicat américain d'enseignantes et d'enseignants, la National Education Association (NEA), compte plus de 3 millions de membres, dont 200 000 environ œuvrent en enseignement supérieur. Pour prendre en charge les enjeux qui les concernent plus spécifiquement, la NEA a créé une Commission de l'enseignement supérieur, qui se réunit, chaque année pour faire le point sur la situation. Or, le portrait d'ensemble qui se dégage de la rencontre de cette année, qui avait lieu à Boston à la fin de mars, est atterrant.

Dans un contexte où les investissements publics, particulièrement en éducation, subissent des coupes draconiennes suite à la crise qui n'en finit plus de finir, l'idée se répand dans les sphères gouvernementales que les États-Unis ont un retard important à combler en enseignement supérieur.

Dans un livre intitulé *America's perfect storm* (2007), quatre auteurs américains (Irwin Kirsch, Henry Braun, Kentaro Yamamoto, & Andrew Sum) lançaient un cri d'alarme – qui n'était pas sans rappeler celui de Martin Gardner, en 1985, dans *A nation at risk* : le système d'éducation américain est dysfonctionnel, ce qui grève lourdement l'avenir du pays.

Joint aux besoins de main d'œuvre qualifiée, qui se font sentir partout dans le pays, un sentiment d'urgence s'est développé, mais dans un contexte économique tel, que le problème semble insoluble. Le gouvernement fédéral et ceux des États – aux prises avec des difficultés budgétaires colossales et complètement obnubilés par une incapacité politique à augmenter les revenus gouvernementaux par une fiscalité différente – doivent réduire

la quadrature du cercle: on demande à l'éducation supérieure de faire beaucoup plus avec... beaucoup moins !

Le résultat est pathétique. Les sorciers de tout acabit s'en mêlent et, il fallait s'y attendre, la frénésie de la privatisation s'installe en enseignement supérieur dans tous les États. Qu'attendre d'autre aux États-Unis, comme solution à un problème majeur, que le recours au libre marché?

All you need is Wikipedia !

On assiste donc, dans l'enseignement supérieur, à un scénario catastrophe qui frappe de plus en plus d'États. Le financement public de ce qui reste comme universités d'État est réduit de manière substantielle. La *California State University* est financée actuellement à 17% seulement par les deniers publics! Partout, les universités et les collèges sont incités à hausser les droits de scolarité, à faire la course aux étudiants étrangers et à développer la formation à distance.

Le promoteur d'un projet de standardisation de l'enseignement supérieur, George L. Mahaffy, insiste sur le fait que le modèle d'enseignement actuel, dans les universités, doit être revu de fond en comble. «On met beaucoup trop d'argent et d'énergie dans la transmission des connaissances – dit-il en substance. On pourrait faire d'énormes économies en utilisant partout les mêmes canaux de transmission, sur des contenus identiques.»

Dans cette foulée, le milliardaire Bill Gates, par un effort philanthropique sans précédent, vient à la rescousse du système éducatif en mettant de l'avant le recours aux nouvelles technologies. Le savoir est là, à portée de main: pourquoi dépenser autant d'argent à le diffuser? *All you need is Wikipedia!*



➔ ➔ Suite de la page 5

Une marchandisation complétée de l'enseignement supérieur

L'avenir, on le comprend, appartient à l'autofinancement de l'éducation supérieure.

À certains endroits, dans un effort utilitariste, les programmes qui rapportent peu (sciences sociales, arts) sont carrément coupés. Des facultés de renom (on pense chez nous à l'exemple du MBA de McGill) sont fières de renoncer ostensiblement au financement de l'État, en autofinçant les programmes au moyen de droits de scolarité élevés et en abaissant les coûts par le biais des cours à distance. À Berkeley, les effectifs étudiants locaux ont fondu de 13 000 à 9 400, la différence étant comblée par des étudiants étrangers qui rapportent plus et dont on sous-traite le recrutement à des agences privées spécialisées.

Plusieurs commencent à pointer du doigt le fait que la qualité des programmes d'études connaît de sérieuses baisses au passage. Comment pourrait-il en être autrement, quand le profit devient le paradigme d'organisation de l'enseignement supérieur?

Y a-t-il de l'espoir?

Il va sans dire que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants universitaires, là où ils existent, sont perçus comme corporatistes et accusés de nuire à l'évolution des choses. Or, la situation à cet égard est alarmante. Le syndicalisme enseignant, chez nos voisins du Sud, n'est déjà pas culturellement porté à se préoccuper beaucoup de l'enseignement supérieur. La force des syndicats dans les universités est déjà privée de l'apport des chargé-es de cours qui, à plusieurs endroits, ne peuvent se syndiquer. En plus, il faut compter avec les attaques frontales d'une droite riche et organisée, qui n'hésite pas à légiférer pour retirer aux syndicats le droit fondamental de négocier, témoin cette bataille féroce qui a lieu dans l'État du Wisconsin et qui s'annonce dans d'autres États, notamment en Floride et en Ohio.

Les délégués à la conférence de la Commission de l'enseignement supérieur ont multiplié les exemples de dégradation de l'enseignement supérieur. Mais l'ampleur des attaques n'est pas sans provoquer une réaction de mobilisation relativement nouvelle. Il est assez remarquable, de la bouche de nos collègues américains, d'entendre ouvertement dénoncer «l'agenda néolibéral»!

Il est trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra du mouvement de résistance qui se dessine. Certains délégués ont déploré la trop grande proximité de leur organisation syndicale avec le pouvoir législatif et certains vont jusqu'à évoquer l'idée de développer une mobilisation volontaire, issue de la base, plutôt que d'attendre une implication directe et concrète de leur organisation.

Mais la volonté d'agir est présente, encouragée par la magnifique résistance populaire qui s'est mise en place au Wisconsin, bien que cette dernière déborde largement la stricte question de l'enseignement supérieur.

La FNEEQ essaie d'inviter, pour le prochain Conseil fédéral, un ou une invitée qui pourra, au bénéfice des délégué-es, dresser un portrait plus complet de cette mutation profonde qui affecte l'enseignement supérieur aux États-Unis.

Cette évolution des choses devrait nous inquiéter au Québec. Manifestement, les pressions existent pour engager notre enseignement supérieur dans une direction similaire de marchandisation. La bataille engagée autour des droits de scolarité et l'espoir de voir s'organiser des États généraux sur l'avenir des universités québécoises participent à un effort nécessaire pour empêcher ce type de dérive, qu'il importe de placer tout de suite sur le plan idéologique.

On peut rejoindre le Comité école et société à l'adresse : cesfneeq@csn.qc.ca

HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

Le symptôme d'une dérive plus profonde

Par Collectif d'auteurs • Publié le 29 mars 2011 – Le Devoir

Le gouvernement du Québec prévoit hausser les droits de scolarité : il en coûtera 3793 \$ par année pour étudier, une augmentation de près de 75 % (soit 1625 \$) sur cinq ans. Cette hausse participe d'une logique plus générale de privatisation du financement et des finalités des institutions d'enseignement. La logique du champ économique colonise ainsi les milieux d'enseignements : plutôt que de former des têtes, on demande maintenant aux universités d'alimenter le développement et la croissance économique.

Privatiser le financement

Les hausses ne visent pas tant à renflouer les coffres des universités qu'à changer la façon dont on les finance. L'objectif est de faire reposer de plus en plus le financement universitaire sur les individus et sur le secteur privé. Selon le dernier budget, après ces hausses, la part du financement payée par les étudiants augmentera de 12,7 % à 16,9 %. Celle du gouvernement du Québec baissera de 54 % à 51,4 % et celle du fédéral diminuera de 14 % à 12 %. Québec veut aussi augmenter de 50 % les dons faits par des entreprises privées.

Le gouvernement cite favorablement l'exemple du financement privé en Ontario : «Une entreprise peut associer sa marque de commerce avec l'Université York pour la production de matériel promotionnel ou de campagnes marketing.» Autant dire que l'Université collabore avec l'industrie jusqu'à se fondre avec elle, jusqu'à devenir elle-même une marque commerciale.

Des laboratoires de recherche commercialisable?

Toujours dans son budget, «le gouvernement s'attend à ce que les universités obtiennent davantage de contrats privés de recherche et qu'elles commercialisent dans de meilleures conditions les résultats de leurs recherches». On voit se dessiner une université à deux vitesses. Au premier cycle, des formations techniques dispensées par des chargés de cours précaires, le tout financé par des frais de scolarité élevés.

Les étudiants paieront cher pour une formation superficielle, une «pensée» PowerPoint utilitaire qui ne cherche pas à les faire réfléchir, mais à les mouler aux besoins de l'économie.

Au deuxième cycle, des professeurs accaparés par la course aux subventions et des doctorants employés dans des projets de recherche financés par et pour des entreprises à «haute valeur ajoutée», développant des «innovations» brevetables en biotechnologie ou en télécommunication. Les universités se transforment ainsi progressivement en laboratoires de recherche commercialisable, en sous-traitant de l'entreprise privée.

Cela détourne quantité de ressources qui ne sont plus destinées à l'enseignement. L'université n'est pas «sous-financée», elle est mal financée. Le montant des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités a plus que doublé en dix ans, le plus souvent dans des secteurs à vocation technique ou appliquée. Quant aux autres secteurs, les Arts ou les humanités, ils doivent s'adapter aux critères de performance ou disparaître. Il en va de même pour l'université elle-même : l'élite ne s'y intéresse que dans la mesure où elle peut augmenter la productivité et la compétitivité de l'économie québécoise.

La philosophe Hannah Arendt nous enjoignait de «penser ce que nous faisons». C'était bien la moindre des choses. Pourtant, quand sonnent les tambours de la «guerre économique» mondiale, nous exigeons des institutions d'enseignement qu'elles s'enrôlent docilement, oubliant — parce que nous le savons! — que le parcours de notre économie productiviste est jonché d'inégalités, de catastrophes humaines, culturelles et écologiques.

Détournement de mission

On demande aux universitaires de trouver des façons de marchandiser ce qui ne l'est pas encore. L'opposition à une telle instrumentalisation économique de l'université ne concerne pas uniquement les intellectuels et universitaires : il s'agit d'un enjeu beaucoup plus large, qui touche à la façon dont nous pouvons collectivement penser la société et son avenir. À moins de refuser cette conscription de la pensée, le Québec et sa culture auront tôt fait de disparaître dans quelque colonne comptable.

Qu'enseignerons-nous alors, sinon l'histoire de la dissolution du monde dans les rapports marchands? Nous nous opposons à ces hausses et au détournement de la mission fondamen-



→ → Suite de la page 7

tale des universités. Le patrimoine humain de connaissances scientifiques, de culture et de métiers dont l'université assure la garde doit être transmis aux individus pour servir de base à leur jugement et donner un sens à leur liberté, plutôt que d'être cédé aux entreprises pour maximiser des profits qui minent déjà le bien commun, politique et naturel.

• Ont signé ce texte : Yves-Marie Abraham Montréal,
 • Normand Baillargeon, Benoît Coutu, Marc-André Cyr, Olivier
 • Clain, Daniel Dagenais, Amélie Descheneau-Guay, Rémi
 • De Villeneuve, Jean-François Filion, Gilles Gagné, Gilles Labelle,
 • François L'Italien, Louis Marion, Jacques Mascotto, Éric Martin,
 • Minh Quang Nguyen, Maxime Ouellet, Jacques Pelletier,
 • Jean Pichette, Rolande Pinard, Éric Pineault, Camille Robert.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ : UNE IGNOMINIE

Victor-Lévy Beaulieu • 1 avril 2011 – L'aut'journal

Les étudiants ont raison de se plaindre de l'augmentation de leurs frais de scolarité : 500 \$ par année pour les prochains cinq ans, c'est rien de moins qu'une aberration.

Quelles familles de la classe moyenne et quelles familles vivant sous le seuil de la pauvreté seront désormais en mesure de permettre à leurs enfants de terminer des études de plus en plus spécialisées, donc de plus en plus longues ?

Le ministre de l'Éducation a beau nous dire que les prêts-bourses seront augmentés en proportion de ces nouveaux frais scolaires, il ne s'agit là que de la poudre aux yeux : une majorité d'étudiants sortiront de l'université si endettés qu'il leur faudra mettre des années à rembourser le gouvernement, avec les conséquences qu'on devine déjà : des difficultés financières qui risquent de mettre en péril l'établissement de notre jeunesse, l'envie de fonder foyer et famille, au détriment de la solidarité sociale. Nous allons vivre de plus en plus dans une société du chacun pour soi ou à la merci des corporatismes dont on sait de quel poids ils pèsent déjà sur le Québec.

Résultat : notre société qui prône l'élitisme comme jadis l'Église prônait l'humiliation des pauvres court le risque de n'en être plus une vraiment : d'un côté, il y aura les biens nantis qui auront droit à l'éducation et, de l'autre, une partie de la population de plus en plus importante qui n'aura pas les moyens de s'instruire.

On sait que c'est déjà le cas au Québec : quand les autorités universitaires ou celles des Cégeps nous parlent du décrochage scolaire, elles prennent soin de ne pas nous révéler de quelles classes sociales viennent toutes celles et tous ceux qui abandonnent leurs études avant terme. On comprend leur silence là-dessus, puisqu'on devine que la grande majorité des décrocheuses et des décrocheurs sont issus des classes les moins riches de notre société.

C'est là un phénomène qui atteint particulièrement les régions : pour pouvoir étudier à l'université, un grand nombre de jeunes doivent quitter la maison familiale, prendre loge-

ment, voir à se nourrir eux-mêmes, à se vêtir eux-mêmes, à payer eux-mêmes les quelques loisirs auxquels ils ont accès.

Quand vos parents sont sous l'aide sociale ou que, par leur travail, ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts, comment voulez-vous qu'ils puissent donner à leurs enfants ce coup de main dont ils ont besoin pour pouvoir étudier en toute sérénité ?

Je connais des parents qui ont dû faire le sacrifice de leurs rentes afin de permettre à leurs filles et à leurs fils de poursuivre leurs études. J'en connais d'autres qui ont dû hypothéquer leur maison pour les mêmes raisons.

Et je ne parle pas de tous ces jeunes qui sont forcés de travailler, et pas seulement à mi-temps, parce qu'autrement ils se retrouveraient dans la misère noire.

Est-ce normal qu'une société, dans un monde qui se construit sur le savoir et la connaissance, ne comprenne même pas ces évidences ?

J'étais étudiant à l'école secondaire lorsqu'on préparait ce qui allait devenir le Rapport Parent dont on attendait mer et monde. Sixième d'une famille de 13 enfants dont le père était simple moniteur à l'asile du Mont-Providence, mon seul espoir, comme celui de tant de mes camarades, était que les études supérieures soient accessibles à tous, aux riches comme aux pauvres.

Mais ce ne fut pas vraiment le cas : je me retrouvai commis dans une banque, mes camarades concierges, laveurs de vitres, employés de la construction, etc. Comme du temps des collègues dits classiques, seuls les déjà nantis et les nouveaux parvenus avaient les moyens d'envoyer leurs enfants à l'université.

Il me semble qu'on en est toujours là aujourd'hui. Quand on sait ce qu'est devenue notre élite, un grand frisson me secoue aussitôt que je pense que ce seront les filles et les garçons de cette élite-là, veule, suffisante, arrogante et souvent corrompue, qui géreront le Québec de demain.

N'est-ce pas absolument désespérant ?